
EMPLOI DES MAJUSCULES

Table des matières

Règles générales

- A.1 INITIALES ET ACRONYMES
- A.2 VEDETTES
- A.3 TITRES UNIFORMES
- A.4 ZONE DU TITRE ET MENTION DE RESPONSABILITÉ
- A.5 ZONE DE L'ÉDITION
- A.6 ZONE DES PRÉCISIONS RELATIVES AU SUPPORT (OU GENRE DE PUBLICATION)
- A.7 ZONE DE LA PUBLICATION, DIFFUSION, ETC.
- A.8 ZONE DE LA COLLATION
- A.9 ZONE DE LA COLLECTION
- A.10 ZONE DES NOTES
- A.11 ZONE DES NUMÉROS NORMALISÉS ET DES MODALITÉS D'ACQUISITION

Langue anglaise

- A.12 RÈGLE GÉNÉRALE
- A.13 NOMS DE PERSONNES
- A.14 NOMS DE RACES, ETC.
- A.15 NOMS DE LIEUX
- A.16 NOMS DE CONSTRUCTIONS, RUES, ETC.
- A.17 DÉRIVÉS DE NOMS PROPRES

EMPLOI DES MAJUSCULES

- A.18 NOMS DES COLLECTIONS
- A.19 NOMS ET TERMES RELIGIEUX
- A.20 TITRES DE DOCUMENTS
- A.21 NOMS D'ÉVÉNEMENTS ET ÉPOQUES HISTORIQUES ET CULTURELS
- A.22 DÉCORATIONS, MÉDAILLES, ETC.
- A.23 NOMS DES DIVISIONS DU CALENDRIER
- A.24 NOMS DES FÊTES ET DES CONGÉS
- A.25 NOMS SCIENTIFIQUES DES PLANTES ET DES ANIMAUX
- A.26 TERMES GÉOLOGIQUES
- A.27 TERMES D'ASTRONOMIE
- A.28 NOMS DES SOLS
- A.29 NOMS DÉPOSÉS
- A.30 CERTAINES LETTRES EMPLOYÉES COMME MOT OU COMME PARTIE DE MOTS COMPOSÉS
- A.31 MOTS COMPOSÉS RELIÉS PAR UN TRAIT D'UNION
- A.32 PRÉFIXES RELIÉS À UN AUTRE MOT PAR TRAIT D'UNION

Langues étrangères

- A.33 RÈGLE GÉNÉRALE
- A.34 EMPLOI DES MAJUSCULES DANS LES VEDETTES ET TITRES TRANSLITÉRÉS EN ÉCRITURE LATINE
- A.35 BULGARE
- A.36 TCHÈQUE (BOHÉMIEN)
- A.37 HOLLANDAIS
- A.38 FINNOIS
- A.39 FRANÇAIS (*Voir Langue française*)

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.40	ALLEMAND
A.41	HONGROIS
A.42	ITALIEN
A.43	LATIN
A.44	POLONAIS
A.45	PORTUGAIS
A.46	RUSSE
A.47	LANGUES SCANDINAVES
A.48	SERBO-CROATE (ALPHABETS LATIN ET CYRILLIQUE)
A.49	SLOVAQUE
A.50	SLOVÈNE
A.51	ESPAGNOL
A.52	UKRAINIEN
	<i>Langues française</i>
A.39	FRANÇAIS

EMPLOI DES MAJUSCULES

Règles générales

A.1. INITIALES ET ACRONYMES

A.1A. Les initiales et acronymes employés par les collectivités apparaissant dans les vedettes ou dans les descriptions bibliographiques prennent la majuscule en conformité avec l'usage prédominant de la collectivité.

AFL–CIO

Unesco

A.2. VEDETTES

A.2A. Règle générale

A.2A1. On met des majuscules aux noms des personnes et collectivités employés comme vedettes, et aux noms des collectivités employés comme sous-vedette en conformité avec l'usage de la langue concernée. Lorsqu'un nom commence par un article¹, une préposition ou un article contracté, il prend une majuscule.

Alexandre, d'Aphrodisias

De la Mare, Walter

Musset, Alfred de

Cavour, Camillo Benso, conte di

Tiers-ordre régulier de Saint-François

Société de chimie physique

Det Norske Nobelinstitut

Ontario. High Court of Justice

El Greco Society

A.2B. Mots ou expressions qui caractérisent des personnes (titlonymes)

A.2B1. On met une majuscule au mot ou au premier mot d'une expression qui caractérise une personne et qui est employé comme vedette (voir 22.11D). Les

¹ Si le nom d'une collectivité commence par l'article arabe *al* dans toute variante de ses graphies, par exemple, *al*, *le*, *es*, ou l'article hébreu *ha* (*he*), il doit prendre une minuscule, qu'il soit écrit séparément ou relié par un trait d'union au mot suivant. Si un nom de personne arabe commence par un article, on doit se conformer à la même règle, sauf si on peut établir que la personne qui porte ce nom considère l'article comme faisant partie intégrante de son nom; dans ce cas, l'article prend une majuscule. Si un nom de personne hébreu commence par un article, l'article doit toujours prendre une minuscule.

EMPLOI DES MAJUSCULES

noms propres qui font partie de telles expressions prennent une majuscule en conformité avec les règles de la langue considérée; un titre cité prendra une majuscule selon les dispositions de A.4B.

Physician
Lady of Quality
Citizen of Albany
Author of Early impressions

A.2C. Éléments ajoutés à certaines vedettes de noms de personnes

A.2C1. Les éléments ajoutés à certaines vedettes de noms de personnes établies selon les directives de certaines règles (voir 22.11A, 22.15A, 22.19), prennent la majuscule en conformité avec les règles de la langue considérée. Si l'élément s'inscrit entre parenthèses (Voir 22.11A et 22.19A), on met une majuscule au premier élément et à tout autre élément qui constitue un nom propre.

Moses , <i>Grandma</i>	John , <i>Abbot of Ford</i>
Deidier , <i>abbé</i>	Thomas (<i>poète anglo-normand</i>)
Alfonso XIII , <i>King of Spain</i>	Brown , George , <i>Rev.</i>

A.2D. Éléments ajoutés aux noms des collectivités

A.2D1. Le premier mot de chaque élément ajouté au nom d'une collectivité prend une majuscule; les autres mots des éléments ajoutés prendront la majuscule en conformité avec les règles de la langue considérée.

Le France (*Navire*)
Ordre du temple (*Ordre maçonnique*)
Congrès des relations industrielles
(2e: 1950; Université de Montréal)
Washington (États-Unis ; État)

A.3. TITRES UNIFORMES

A.3A. Titres uniformes particuliers

A.3A1. On met des majuscules aux titres uniformes selon les directives de A.4.

[Hard times]
Bava kamma
Nicene Creed

[De bello Gallico]

A.3B. Titres uniformes collectifs

A.3B1. En ce qui concerne un titre uniforme collectif, (voir 25.8–25.10, 25.34-25.36), seul le premier mot prend une majuscule.

[Oeuvre]

[Contes]

[Musique instrumentale]

[Polonaises, piano]

A.3C. Additions aux titres uniformes

A.3C1. Le premier mot de chaque addition à un titre uniforme particulier ou à un titre uniforme collectif prend une majuscule. Les autres mots dans l'addition prendront une majuscule en conformité avec les règles de la langue considérée.

Sept sages de Rome (*Version méridionale*)

Guillaume (*Chanson de geste*)

Genesis (*Poème moyen haut-allemand*)

[Sketches by Boz. Allemand. Morceaux choisis]

[Poèmes. Morceaux choisis]

[Goyescas (Opéra)]

En ce qui concerne les additions aux titres uniformes des oeuvres musicales, les mots (y compris les abréviations) qui indiquent la distribution d'exécution (voir 25.29), les mots (y compris les abréviations) qui accompagnent les numéros d'ordre, les numéros d'opus ou d'index thématique, et les mots qui accompagnent les mentions de tonalité (voir 25.31) prennent une minuscule sauf s'ils sont des noms propres.

[Trios, piano, cordes, no 2, op. 66, do mineur]

[Sonates, piano, K. 457, do mineur]

A.4. ZONE DU TITRE ET MENTION DE RESPONSABILITÉ

A.4A. Éléments du titre (règle générale)

A.4A1. Le premier mot du titre propre, d'un titre alternatif ou d'un titre parallèle prend une majuscule (voir aussi A.4B ci-dessous).² Les autres mots, y compris le premier mot du complément du titre prennent la majuscule en conformité avec les règles de la langue considérée (Voir aussi A.4D). Pour les majuscules des noms de la Bible et de ses parties, voir A.19J; pour les majuscules des titres des symboles théologiques et confessions de foi, voir A.19F; et pour les majuscules des titres de documents³, voir A.20.

The 1919/20 Breasted Expedition to the Near East
Les misérables
IV informe de gobierno
Eileen Ford's a more beautiful you in 21 days
Ital commerce
The people of the state of New York, plaintiff, against the Erie
Railway Company and others, defendants
Sechs Partiten für Flöte
Nature morte avec pot en grès et pommes
The Edinburg world atlas, or, Advanced atlas of
modern geography
Coppélia ou La fille aux yeux d'email
Strassenkarte der Schweiz = Carte routière de la
Suisse= Road map of Switzerland = Carta
stradale della Svizzera
The Greenwood tree : newsletter of the Somerset and
Dorset Family History Society
Sasquatch: légende ou réalité?
Le roi Henri VIII; et, La tempête

A.4B. Titres cités

² Lorsqu'un titre propre, un titre alternatif ou un titre parallèle translitéré en écriture latine commence par l'article arabe *al* dans toute variante de ses graphies, par exemple, *al*, *le*, *es*, ou par l'article hébreu *ha* (*he*), il doit prendre une minuscule, qu'il soit écrit séparément ou relié par un trait d'union au mot suivant.

³ N. De trad. Dans les présentes règles, *document* s'entend de tout écrit qui sert de preuve ou de renseignement.

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.4B1. Le premier mot de tout titre cité prend une majuscule (voir aussi A.4D).

Traduction de Nadne
Extraits de Les fées ont soif
Supplément à l'Armorial général de France
... / par l'auteur de J'accuse

A.4C. Titres précédés de points de suspension, etc., qui indiquent une omission

A.4C1. On met une minuscule au premier mot d'un titre, s'il est précédé de points de suspension, de tirets ou autres symboles qui indiquent que le début de locution d'où le titre provient a été omise..

-- and master of none

A.4D. Ouvrages dont la vedette est prise au titre propre

A.4D1. Lorsque le premier mot du titre d'un ouvrage dont la vedette est prise à son titre propre est un article, le mot qui le suit doit également prendre une majuscule.

A Dictionary of American English on historical principles
The Encyclopedia of photography
Le Marché aux images
Le Crime
(Anonyme)
L'Echo de la Mingamie
Les Cahiers du tourisme
The Consumer education series
The Anatomical record

Si, dans un tel cas, le titre (sans guillemets) apparaît dans une phrase écrite dans la même langue que le titre, ou est cité dans un autre titre dans la même langue, l'article initial prend alors une minuscule.

"Reprinted from the Anatomical record, vol. 88, Jan.-
Mar. 1944"

Chansons de l'opéra intitulé l'Opéra de quatre sous
Supplément de Journal of physics and chemistry of
solids

par contre "Dans le no de juin de "L'express"

EMPLOI DES MAJUSCULES

Tiré à part de La Revista de derecho, jurisprudencia y administración

A.4E. Certains titres de publications en série fusionnées ou absorbées

A.4E1. Lorsqu'une publication en série absorbe ou fusionne une autre et en incorpore le titre avec le sien, le premier mot du titre incorporé prend une minuscule à moins que les règles de la langue considérée exige le contraire.

Farm chemicals and crop life *not* Farm chemicals and Crop life

A.4F. Titres des suppléments et sections d'un document

A.4F1. Lorsque le titre propre d'un supplément ou d'une section d'un document comporte deux ou plusieurs parties non reliées grammaticalement (voir 1.1B9, 12.1B3, 12.1B4), on met une majuscule au premier mot du titre de la seconde partie et de toute autre partie subséquente. Si le titre de la partie débute par une indication alphabétique ou numérique commençant par un mot, ce mot doit également prendre une majuscule.

Faust. Première partie

Advanced calculus. Student handbook

Journal of biosocial science. Supplement

Acta Universitatis Carolinae. Philologica

A.4G. Indication générale du genre de document

A.4G1. Les mots qui constituent l'indication générale du genre de document prennent des minuscules.

[music]

[map (braille)]

[computer file]

A.4H. Mention de responsabilité

A.4H1. Dans l'élément de la mention de responsabilité, tous les noms de personnes et collectivités prennent une majuscule en conformité avec les règles de la langue considérée; en outre, les titres de noblesse, de politesse, de dignité et de distinction; ainsi que les initiales de sociétés associées aux noms de personnes prennent également la majuscule. En général, tous les autres mots prennent la minuscule.

. . . / par Mme Charles Aubin

. . . / by Alfred, Lord Tennyson

EMPLOI DES MAJUSCULES

. . . / by a Lady of Quality
. . . / International Symposium on the Cataloguing,
Coding, and Statistics of Audio–Visual
Materials ; organised by ISO/TC 46
Documentation in collaboration with IFLA and IFTC, 7-9 January
1976 in Strasbourg

A.5. ZONE DE L'ÉDITION

A.5A. Si la première mention d'édition ou une mention d'édition subséquente commence par un mot ou l'abréviation d'un mot, il doit prendre une majuscule. Les autres mots prendront des majuscules en conformité avec les règles de la langue considérée.

Household ed.
Fac-similé
1st standard ed.
Neue Aufl.
Rev. et corr.
Wyd. 2-gie
World's classics ed., New ed. rev.

A.6. ZONE DES PRÉCISIONS RELATIVES AU SUPPORT (OU AU GENRE DE PUBLICATION)

A.6A. Si la zone des précisions relatives au support (ou au genre de publication) commence par un mot ou l'abréviation d'un mot, il doit prendre une majuscule. Les autres mots prendront des majuscules en conformité avec les règles de la langue considérée.

Échelle 1:500,000
Exagération verticule 1 : 5
Projection Mercator transversale
Vol. 1, no 1 (janv./mars 1974)-
No 1 (juil. 1970)-

A.7. ZONE DE LA PUBLICATION, DIFFUSION, ETC.

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.7A. Règle générale

A.7A1. Les noms de lieux, d'éditeurs, de diffuseurs et de fabricants prennent une majuscule en conformité avec les règles de la langue considérée. La forme abrégée d'un nom d'un éditeur, diffuseur, etc., prend des majuscules lorsque l'on applique 1.4B4.

Montréal

Coloniae Agrippinae

The Hague

Den Haag

par contre 's-Gravenhage

T. Wall and Sons

Presses universitaires de France

O.L.F. (i.e., *Office de la langue française*)

A.7B. Abréviations et mots initiaux qui ne font pas partie d'un nom

A.7B1. Si un élément de la zone commence par un mot ou une abréviation qui ne fait pas partie intégrante d'un nom de lieu, d'éditeur, de diffuseur, de fabricant, etc., ce mot ou cette abréviation doit, généralement, prendre une majuscule. Tous les autres mots et abréviations qui ne font pas partie d'un nom prennent des minuscules, sauf si les règles de la langue considérée exigent des majuscules. Seul, le *s* de *s.l.* prend une majuscule; *s.n.* s'écrit en minuscules.

V Praze

Londini : Apud B. Fellowes

Lipsiae : Sumptibus et typis B.G. Teubneri

New York : Released by Beaux Arts

New York : The Association

Wiesbaden : In Kommission bei O. Harrassowitz

Toronto : Published in association with the Pulp and
Paper Institute of Canada by University of Toronto
Press

[S.l. : s.n.]

A.8 ZONE DE LA COLLATION

A.8A. Les noms déposés et certains autres termes techniques apparaissant dans cette zone (voir 6.5C8, 7.5B1, 8.5C12) prennent la majuscule en conformité avec les règles de la langue considérée. Tous les autres mots prennent une minuscule, y compris ceux qui viennent en premier dans cette zone.

feuillets 81-144

1000 p. en p.v.

310 feuillets en braille

ill., cartes géographiques en coul., portr. (part. En coul.)

sur 1 face d'un disque sonore (13 min.)

1 bobine vidéo (Quadruplex)(env. 75 min.)

12 diapositives : son. (3M Talking Slide), coul.

14 bobines de film (157 min.) : Panavision

A.9 ZONE DE LA COLLECTION

A.9A. Règle générale

A.9A1. Le titre propre, les titres parallèles, les compléments du titre et les mentions de responsabilité relatives à une collection prennent une majuscule selon les directives de A.4.

Great newspapers reprinted

The World of folkdances

Master choruses for Lent and Easter

Jeux visuels = Visual games

Concerto : Werke für Schul- und Liebhaber Orchester

Standard radio supersound effects. Trains

Acta Universitatis Stockholmiensis. Stockholm

studies in

history of literature

Publicación / Universidad de Chile, Departamento de

Geología

A.9B. Termes employés conjointement avec la numérotation d'une collection

A.9B1. Les termes, tels que *v.*, *no*, *bobine*, *t.*, employés conjointement avec le numéro de collection prennent la minuscule, à moins que les règles d'une

EMPLOI DES MAJUSCULES

langue en particulier exigent la majuscule, pas exemple, le *Bd.* allemand. Tous les autres mots et formules alphabétiques faisant partie des systèmes de numérotation prennent la majuscule en conformité avec l'usage admis pour le document.

Deutscher Planungsatlas ; Bd. 8
Exploring careers ; group 8
s266 ; block 6
Music for today. Series 2 ; no. 8.
Typewriting. Unit 2, Skill development ; program 1
National standard reference data series ; NSRDS-
NBS 5

A.10. ZONE DES NOTES

A.10A. Le premier mot de chaque note ou une abréviation au début d'une note prend une majuscule. Lorsqu'une note comporte plus d'une phrase, le premier mot de chaque phrase subséquente prend une majuscule. Les autres mots prennent une majuscule en conformité avec les règles de la langue considérée.

Titre du conteneur
Réimpression en fac-sim. Publié à l'origine :
London : I. Walsh,
ca. 1734

A.11. ZONE DES NUMÉROS NORMALISÉS ET DES MODALITÉS D'ACQUISITION

A.11A. Les éléments littéraux qui font partie d'un numéro normalisé prennent des majuscules.

ISSN 0305-3741

Les observations ajoutées à un numéro normalisé ou à la mention d'un prix prennent des minuscules. Le premier mot de la mention relative aux modalités d'acquisition du document prend une majuscule, sauf si la mention ne comporte pas de prix.

ISBN 0-435-91660-2 (dans un emboîtement)
ISBN 0-902573-4 : Abonnés seulement
\$1.00 (br.)
£4.40 (série complète). – £0.55 (feuilles individuelles)
ISBN 0-902573-45-4 : Subscribers only
Free to high school students

A.39. FRANÇAIS⁴

A.39A. Noms propres et leurs dérivés

A.39A1. Les noms désignant les membres de groupes, sectes, ordres religieux, organisations politiques ou autres, les noms de religions et les noms des langues prennent une minuscule: *les jésuites; les démocrates; le bouddhisme; l'anglais* (la langue anglaise).

A.39A2. Les adjectifs dérivés des noms des membres de groupes, sectes, ordres religieux, des organisations politiques ou autres, des noms de religions, des noms de langues, des noms géographiques et des adjectifs dérivés de noms de peuples prennent une minuscule: *la religion catholique; la région alpine; le peuple français*.

A.39A3. Les noms de peuples prennent la majuscule: *les Français*.

A.39A4. Tout nom commun employé comme mot générique dans un nom géographique prend une minuscule: *la mer du Nord; l'île aux Oiseaux*.

A.39B. Noms de collectivités

A.39B1. Le premier mot, tout adjectif précédant le premier nom, le premier nom et tous les noms propres dans les noms de collectivités prennent la majuscule: *Société de chimie physique; Grand Orchestre symphonique de la R.T.B.; Église réformée de France*. Exceptions notoires: *Société des Nations; Nations Unies*.

A.39B2. Les noms et adjectifs reliés par un trait d'union et constituant des noms de collectivités prennent la majuscule: *le Théâtre-Français*.

A.39C. Particules des noms de personnes

A.39C1. Les préfixes employés avec les noms français formés d'un article ou d'un article contracté prennent la majuscule: *La Fontaine; Du Cange*.

A.39D. Titres portés par des personnes

A.39D1. Les titres désignant le rang ou la charge prennent une minuscule: *le roi; le ministre; le pape Léon X*.

⁴ Pour la commodité de la consultation, nous avons substitué le français à l'anglais comme langue prioritaire. La numérotation des règles telle qu'elle apparaît dans l'original est maintenue, mais leur présentation alphabétique est conforme au nom français des langues. On trouvera les règles relatives à l'anglais dans la séquence alphabétique des langues étrangères. Les règles relatives au français sont incomplètes. Il est recommandé de se reporter aux règles de l'emploi des majuscules en français données dans les grammaires françaises. On trouvera à la suite de ces règles un addenda comportant quelques cas intéressant le catalogage.

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.39D2. Les titres de politesses, les titres de respect ou de référence prennent la majuscule: *Monsieur; Mme de Lafayette; Son Éminence; Sa Majesté le roi de France.*

A.39D3. Le mot *saint* (*sainte*, etc.) désignant une personne particulière prend une minuscule; dans les autres cas, il prend une majuscule: *saint Thomas More*; par contre *la cathédrale Saint-Lambert; l'été de la Saint-Martin.*

A.39E. Pronoms personnels

A.39E1. Le pronom *je* prend une minuscule.

A.39F. Noms des divisions du calendrier

A.39F1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

A.39G. Cas divers

A.39G1. Le mot *rue* et ses synonymes prennent une minuscule: *rue de la Nation; avenue de l'Opéra.*

A.39G2. Le mot *église* prend une minuscule lorsqu'il désigne un bâtiment: *l'église Notre-Dame*; le mot prend une majuscule lorsqu'il désigne l'Église en tant qu'institution.

A.39G3. Le mot *état* prend une majuscule lorsqu'il désigne le gouvernement d'un pays, la communauté nationale ou l'administration: *le Conseil d'État.*

ADDENDA⁵

Emploi des majuscules en français

1 - On met une majuscule aux mots qui désignent politiquement un pays, lorsque ces mots désignent le pays lui-même: *la Confédération helvétique, l'Empire britannique.*

2 - On met une minuscule au nom du régime lorsque l'appellation comprend déjà un nom propre ou l'équivalent d'un nom propre: *la principauté de Monaco, le royaume Belgique.*

3 - Lorsque dans un nom de peuple, le deuxième mot prend valeur d'adjectif précisant la provenance, la dépendance, on met une minuscule au deuxième terme: *les Belges flamands, les Basques espagnols.*

⁵ Pour compléter la règle A.39 et corriger une directive générale donnée en A.33, les règles données ci-dessous sont tirées en grande partie *De l'emploi des majuscules* : précis / publié par le Fichier français de Berne. - 2^e éd. Rev. Et audm. - Berne : Fichier français, 1973.

EMPLOI DES MAJUSCULES

4a - Les mots *col, détroit, glacier, val, vallon, vallée, arête, crête, saut, marais, plaines, prairie, terrasse, presqu'île, province, département, canton, district, commune, paroisse*, prennent une minuscule, lorsqu'ils ne forment pas un nom composé avec le déterminatif qui les suit: *le détroit de Gibraltar, le canton de Fribourg, la paroisse Notre-Dame-des-Neiges*;

b - Lorsqu'ils forment un mot composé avec le déterminatif qui les suit, il s'agit de noms composés qui s'écrivent avec des majuscules et des traits d'union: *le Val-de-Ruz, Val-David*.

5a - Les noms de systèmes politiques, économiques, philosophiques, etc., dérivés de noms propres prennent une minuscule: *marxiste, cartésianisme, thomisme*.

6a - En ce qui concerne les ministères, en France et au Canada, et les départements, en Suisse, l'usage en France semble accorder plus d'importance au terme fonctionnel qu'au terme administratif en mettant une majuscule au terme fonctionnel: *le ministère des Finances, le ministère des Affaires étrangères*;

b - En Suisse et au Canada, l'usage dominant est de ne mettre la majuscule qu'aux mots ministère et département: *le Département politique fédéral, le Ministère de l'éducation*.

7 - En ce qui concerne les noms des sociétés savantes, établissements scientifiques, facultés, écoles, etc., on met une minuscule lorsque l'établissement désigné n'est que le représentant d'une catégorie, l'individualisation étant parquée par un déterminatif ou un nom propre: *l'université de Berne, la faculté de médecine, le collège Stanislas, le couvent du Sacré-Coeur*. Toutefois, on met une majuscule au premier mot du nom d'un établissement si l'on se conforme à l'usage en France: *l'Université de Lyon, l'Université Jean-Moulin*.

8 - Les mots *bible, écriture, famille et évangile* employés avec le qualificatif *saint* prennent une majuscule; *la sainte Bible, le saint Évangile, la sainte Famille*.

9a - Les noms des fêtes religieuses prennent la majuscule: *Épiphanie, le jour des Cendres, Vendredi saint, Pâques, Noël*;

b - Les noms des fêtes civiles prennent une minuscule: *le nouvel an, le jour de l'an, le premier de l'an, le mardi gras, la fête du travail, le fête des mères*;

c - On met une majuscule au premier substantif et à l'adjectif qui le précède aux noms des fêtes, de manifestations internationales ou régionales: *la journée des mères, le Salon du livre, le Prix David*.

10 - Noms de villes ou de contrées appliqués à des produits:

a - On met une majuscule pour désigner le provenance: *des vins de Bordeaux, de crêpe de Chine, des pommes de Rougemont, du fromage d'Oka*;

EMPLOI DES MAJUSCULES

b - On met une minuscule pour le produit lui-même, à la condition qu'il soit de renommée universelle: *boire du bordeaux, se vêtir d'une canadienne*;

c - On met une majuscule pour désigner un produit qui n'est pas de renommée universelle: *un Neuchâtel de bonne année*.

11 - On met une majuscule aux déterminatifs désignant des monuments, palais, statues, musées, tours, établissements hospitaliers, salles de spectacles: *la statue de la Liberté, la galerie des Glaces, la colonne Vendôme, l'hôpital pasteur*. Font exception: *Le Théâtre-Français, La Comédie-Française*.

12 - En héraldique, tous les termes de la devise et du cri prennent la majuscule.

Langues étrangères

A.33. RÈGLE GÉNÉRALE

A.33A. En ce qui concerne les règles de l'emploi des majuscules relatives à une langue étrangère, on se conformera aux règles de l'emploi des majuscules relatives à l'anglais⁶, sous réserve d'indications contraires stipulées dans une règle d'une section donnée ci-dessous relative à une langue étrangère, ou sauf conventions contraires d'après la table de translittération en écriture latine adoptée pour la langue en question par l'organisme de catalogage.

A.34. EMPLOI DES MAJUSCULES DANS LES VEDETTES ET TITRES TRANSLITÉRÉS EN ÉCRITURE LATINE

A.34A. En se conformant aux directives de A.33 données ci-dessus, et, dans la mesure du possible, on met une majuscule aux mots translittérés en écriture latine dans les vedettes et les titres. Si la langue en question n'utilise pas de majuscule, on met une majuscule au premier mot d'un titre ou d'une phrase et au premier mot du nom d'une collectivité ou d'une subdivision d'une collectivité. Les noms propres prennent la majuscule en conformité avec l'usage du français.

A.40. ALLEMAND

A.40A. Substantifs

A.40A1. Tous les substantifs et mots employés comme substantifs prennent la majuscule: *das Buch; das Geben; die Armen; das intime Du* (lorsqu'il s'agit du mot *du*).

A.40B. Noms propres et leurs dérivés

⁶ N. De trad. En ce qui concerne le français, on aura soin de ne pas suivre cette directive intégralement; par exemple, une partie de la règle A.18D *Systèmes politiques et économiques*, et la règle A.26 *Termes géologiques* ne s'appliquent pas au français.

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.40B1. Les adjectifs dérivés de noms propres prennent habituellement une minuscule; *die deutsche Sprache*.

A.40B2. Les adjectifs dérivés de noms de personnes prennent une majuscule lorsqu'ils sont employés dans leur sens original: *die Lutherische Übersetzung; die Platonischen Dialoge*. Employés comme épithètes, ces adjectifs prennent une minuscule: *die lutherische Kirche; die platonische Liebe*.

A.40B3. Les adjectifs sans déclinaisons dérivés de noms géographiques (se terminant en *er*) prennent la majuscule: *Schweizer Ware; die Zürcher Bürger*.

A.40B4. Les adjectifs, pronoms et chiffres faisant partie d'un nom ou d'un titre prennent la majuscule: *Alexander der Grosse; das Schweizerische Konsulat. Seine Excellenz; Friedrich der Zweite; Bund der Technischen Angestellten und Beamten; der Erste der Klasse* (indiquant le rang). Voir aussi A.40D2 ci-dessous.

A.40C. Pronoms

A.40C1. Le pronom *ich* prend une minuscule.

A.40C2. Les pronoms *Du, Ihr, Dein, et Euer* y compris leur forme flexionnelle, prennent une majuscule lorsqu'ils sont utilisés dans la correspondance.

A.40C3. Les pronoms *Sie* et *Ihr* y compris leur forme flexionnelle, prennent la majuscule pour marquer le respect et lorsqu'ils sont utilisés dans la correspondance.

A.40D. Cas divers

A.40D1. Les catégories suivantes prennent une minuscule.

- a) les pronoms (voir aussi A.40C ci-dessus): *jemand, ein jeder, der eine . . . der andere, etwas anderes, die übrigen*
- b) les chiffres (voir aussi A.40B4): *die beiden, alle drei, der vierte* (pour indiquer l'ordre numérique)
- c) les adverbes: *mittags, anfangs, morgen, montags, aufs neue, fürs erste, im voraus*
- d) les locutions verbales: *not tun, schuld sein, haushalten, preisgeben, teilhaben, wundernehmen, ausser acht lassen, zuteil werden, zumute sein*
- e) les adjectifs modifiant un nom sous-entendu, lorsque le nom figure ailleurs dans la même phrase: *Hier ist die beste Arbeit, dort die schlechteste*.

Anglais

A.12. INTRODUCTION

A.12A. En ce qui concerne la langue anglaise, l'emploi des majuscule est fondamentalement conforme aux règles proposées dans University of Chicago Press *A Manual of Style for Authors, Editors, and Copywriters*. - 12th ed., rev. - Chicago:University of Chicago Press, 1969. Les quelques règles qui diffèrent ont été modifiées pour répondre aux exigences des enregistrements bibliographiques.

A.13. NOMS DE PERSONNES

A.13A. Règle générale

A.13A1. Les noms de personnes prennent la majuscule, y compris les initiales qui représentent ces noms.

D.H. Lawrence

Benjamin Franklin

H.D.

C. Day-Lewis

John the Baptist

A.13B. Noms à particules

A.13B1. Lorsqu'un nom de personne d'origine étrangère comporte des particules, par exemple, *de, des, la, l', della, von, von der*, on doit se conformer, en ce qui concerne les particules, à l'usage préconisé par la personne en question; dans le doute, on met des majuscules.

Daphne du Maurier; du Maurier

Eva Le Gallienne; Le Gallienne

Mark Van Doren; Van Doren

Mazo de la Roche; de la Roche

A.13C. Titres précédant le nom

A.13C1. Tout titre qui précède immédiatement un nom de personne prend la majuscule.

Field Marshal Sir Michael Carver

Gen. Fred C. Weyand

Grandma Moses

John Henry Cardinal Newman

EMPLOI DES MAJUSCULES

Pope Paul VI
President Carter
Prime Minister Pierre Trudeau
Queen Elizabeth II
Rabbi Stephen Wise
Senator Hubert H. Humphrey
Sister Mary Joseph

A.13D. Nombres ordinaux inscrits à la suite des noms de monarques et de papes

A.13D1. Les nombres ordinaux inscrits à la suite du nom d'un monarque ou d'un pape, pour indiquer l'ordre de succession, prennent la majuscule.

King George the Sixth
John the Twenty-third

A.13E. Titres faisant suite à un nom ou employés seuls à la place d'un nom

A.13E1. Titres des personnages royaux et de la noblesse. Les titres des personnages royaux et de la noblesse prennent la majuscule.

Elizabeth II, Queen of the United Kingdom; the Queen
Charles, Prince of Wales; the Prince of Wales; the Prince
Prince Philip, Duke of Edinburgh; the Duke of Edinburgh; the Duke
Frank Pakenham, Earl of Longford; the Earl of Longford; the Earl
Sir Thomas Beecham, bart. (*Un baronnet n'est pas un membre de la noblesse*)

A.13E2. Charges et titres religieux. Les charges et titres religieux prennent la majuscule.

His Holiness Paul VI, Pope; the Pope
Most Rev. and Rt. Hon. Frederick Donald Coggan,
Archbishop of Canterbury; the Archbishop of Canterbury
The Right Reverend Paul Moore, Bishop of New York; the Bishop of New York; the Bishop

EMPLOI DES MAJUSCULES

the Reverend Michael O'Sullivan, Pastor of Saint
Peter's Church, the Pastor

A.13E3. Charges et titres civils et militaires. Les charges et titres civils et militaires prennent la minuscule.⁷

Jimmy Carter, president of the United States; the
president of the United States; the president
James Callaghan, prime minister; the prime minister
the Hon. Walter Stewart Owen, lieutenant-governor
of British Columbia; the lieutenant-governor
Edmund G. Brown, governor of California; the governor of
California; the governor
Warren Earl Burger, chief justice of the United States;
the chief justice of the United States; the chief
justice
Gen. Bernard A. Rogers, chief of staff, U.S. Army; the
general
James F. Calvert, rear admiral, USN
Hubert H. Humphrey, senator from Minnesota, the
senator from Minnesota; the senator
Kingman Brewster, ambassador to the United
Kingdom; the ambassador to the United
Kingdom; the ambassador

A.13E4. Titres professionnels. En général, les titres professionnels prennent la minuscule. Toutefois, si le titre désigne une chaire portant le nom d'un personnage éminent, il prend la majuscule.

W. Carson Ryan, Kenan Professor of Education; the
professor
Robert Paul Bergman, associate professor of fine
arts; the professor

⁷ Les mots *president*, *prime minister*, and *governor* prennent la majuscule en conformité avec les directives de A.18B. Lorsqu'ils désignent la charge plutôt qu'une personne en particulier qui assume la charge.

EMPLOI DES MAJUSCULES

R.F. Bennett, president of the Ford Motor Company
of Canada; the president
Olga Porotnikoff, secretary, IFLA Committee on
Cataloguing

A.13F. Quelques autres termes qui font suite aux noms

A.13F1. Les noms et abréviations des grades universitaires, des titres de dignité, des ordres religieux, etc., prennent la majuscule.

Father Brendan Malley, S.J.
C.D. Needham, Fellow of the Library Association
R.C. Strong, Ph.D., F.S.A.
Ralph Damian Goggens, Order of Preachers

Les mots *esquire*, *junior*, or *senior* (et leur abréviation) prennent la majuscule lorsqu'ils font suite au nom.

John Mytton, Esq.
John D. Rockefeller, Jr.

A.13G. Titres de dignité et titres honorifiques

A.13G1. Les titres de dignité et les titres honorifiques prennent la majuscule.

Her Majesty	Your Excellency
His Royal Highness	Your Grace
His Holiness	Your Honour

A.13H. Surnoms

A.13H1. Les surnoms qui se présentent avec un nom de personne ou à la place du nom d'une personne prennent la majuscule.

the Iron Chancellor
Old Hickory
the Autocrat of the Breakfast Table
Bonnie Prince Charlie
Light Horse Harry Lee
Jerome H. (Dizzy) Dean
Abraham Lincoln, the Great Emancipator

A.13J. Personnifications

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.13J1. Une personnification d'une abstraction ou d'une chose prend la majuscule.

A dialogue between Death and a beautiful lady
Let Fame sound the trumpet

A.14. NOMS DE RACES, ETC.

A.14A. Les noms de peuples, races, tribus, groupes ethniques et linguistiques prennent la majuscule.

African	Polynesian
Celt	Scandinavian
German	Slav
Hottentot	Teutonic
Mongol	Yoruba

Employer la majuscule pour les adjectifs dérivés de ces noms.

African	Scandinavian
---------	--------------

Employer la majuscule pour le nom des langues dérivées de ces noms.

English	Estonian
---------	----------

A.15. NOMS DE LIEUX

A.15A. Topographie, régions, etc.

A.15A1. La topographie d'un lieu, les noms des régions, etc., prennent la majuscule. Un adjectif descriptif qui ne fait pas partie d'un nom reconnu prend une minuscule.

Arctic Circle
Arctic Ocean
Asia; Asian continent
Atlantic; South Atlantic; southern Atlantic
Central America; central European (*par contre*
Central Europe *quand il renvoie à la division*
politique)
Cheviot Hills
the Continent (i.e., Europe); continental Europe; the
European continent; Continental customs

EMPLOI DES MAJUSCULES

East; the Orient; Far East(ern); Near East(ern);
Middle East(ern); Eastern customs;
oriental (adjectif); eastern Europe (*par contre*
Eastern Europe *quand il renvoie à la division*
politique); the East (U.S.)

Great Lakes

Great Slave Lake

Isthmus of Suez

Mackenzie River

Mississippi Delta

North Temperate Zone

Sea of Marmara

South America; South American continent

Southeast Asia; southeastern, central Asia

Strait of Dover

Tropic of Capricorn; the tropics

the West, Far West, Middle West, Midwest (U.S.);
western, far western, midwestern

A.15B. Divisions politiques

A.15B1. Les noms de divisions politiques, par exemple, un pays, un état, une province, une ville, prennent la majuscule. Les mots, tels que *empire*, *state*, *country*, et *city* qui suivent un nom propre prennent la majuscule lorsqu'il est généralement admis qu'ils font partie du nom. Un tel mot prend une majuscule lorsqu'il précède le nom propre, seulement s'il est établi qu'il fait partie du nom complet d'une division politique. Un tel mot prend une minuscule lorsqu'il est employé seul pour désigner une division politique.

Austrian Empire; the empire

Canada; Dominion of Canada

Eleventh Congressional District; the congressional
district

New York City; the city of New York

Simcoe County; the county

Sixth Precinct; the precinct

Washington State; the state of Washington

A.15C. Noms familiers

A.15C1. Les noms familiers de lieux et les noms de lieux légendaires prennent la majuscule.

Atlantis
Bay Area (San Francisco)
Belgravia (Londres)
Benelux countries
the Channel (i.e. La Manche)
City of Brotherly Love
Erin
Eternal City
Latin Quarter (Paris)
New World; Old World
the Nutmeg State
Old Dominion (Virginie)
Panhandle (Texas; Oklahoma)
the Potteries (Angleterre)
South Seas
the States (i.e. les É.U.)
the Village (New York)
the West End (Londres)

A.16 NOMS DE CONSTRUCTIONS, RUES, ETC.

A.16A. Les noms des bâtiments, monuments et autres constructions; et les noms des routes et des rues prennent la majuscule. Les mots comme *avenue*, *bridge*, *hotel* et *park* prennent une minuscule lorsqu'ils sont utilisés seuls. En ce qui concerne les majuscules à mettre aux noms des bâtiments où des collectivités religieuses se rassemblent, voir A.18E.

the Capitol (Washington, D.C.)
Central Park (New York); the park
Cleopatra's Needle (Londres; New York)
Drury Lane Theatre; the theatre
Forty-second Street
Hoover Dam; the dam

EMPLOI DES MAJUSCULES

Iroquois Lock
Jacques Cartier Bridge; the bridge
Oxford Circus (Londres); the circus
Pyramid of the Sun; the pyramid
Royal Air Force Memorial

A.17. DÉRIVÉS DE NOMS PROPRES

A.17A. Les mots dérivés de noms propres de personnes ou de lieu prennent une minuscule lorsqu'ils sont employés dans un sens particulier.

angstrom unit	italicize
arabic numbers	malapropism
bikini	melba toast
bourbon whiskey	nile green
burnt sienna	raglan sleeves
cologne	roman type
diesel engine	timothy grass
hamburger	vernier telescope

A.18. NOMS DE COLLECTIVITÉ

A.18A. Alliances et organismes internationaux

A.18A1. Les noms des alliances et des organismes internationaux prennent la majuscule.

Central Treaty Organization
Common Market
European Coal and Steel Community
Hanseatic League; Hansa
Holy Alliance
International Monetary Fund
Little Entente
North Atlantic Treaty Organization; NATO
Organization of African Unity
Triple Alliance, 1882
United Nations; United Nations Security Council; the
Security Council; the council

EMPLOI DES MAJUSCULES

World Health Organization; WHO

A.18B. Collectivités publiques

A.18B1. Les noms complets des corps législatifs et judiciaires; les départements, bureaux et services administratifs; les forces armées (les armées, les marines, les aviations et leurs régiments, bataillons, compagnies, flottes, etc.); et les formes abrégées reconnues de ces noms prennent la majuscule. Les autres désignations incomplètes, sauf les abréviations et les adjectifs dérivés de ces noms prennent une majuscule..

Agency for International Development

Atlantic Fleet

Canadian Armed Forces

Canadian Citizenship Branch

Central Office of Information

Circuit Court of the United States; the federal Circuit
Court

Commission on Post-Secondary Education in Ontario

Congress; the Ninety-fifth Congress; congressional

Court of Appeals of the State of Colorado

Department of State; State Department

District Court for the Southern District of New York;
district court

Division of Education for the Disadvantaged

Domestic Council Committee on Illegal Aliens

Federal Court of Canada; the federal court

First Army; the First

First Infantry Division

House of Commons

House of Representatives; the House; the lower
house of Congress

Juvenile and Domestic Relations Court; juvenile
court; domestic relations court

Ministry of Agriculture, Fisheries, and Food

Parliament; parliamentary

Peace Corps

EMPLOI DES MAJUSCULES

President of the United States (i.e., la charge)
Prime Minister (i.e., la charge)
Queen's Bench Division of the High Court of Justice
Queen's Own Cameron Highlanders of Canada
Royal Air Force
Royal Canadian Army Medical Corps
Royal Gloucestershire Hussars
Twentieth Air Force
Twenty-first Regiment of U.S. Infantry
United States Court of Appeals for the Second
Circuit; court of appeals
United States Navy

A.18C. Partis politiques

A.18C1. Le nom des partis politiques et de leurs membres prend la majuscule.

Communist Party; Communist(s)
Labour Party; Labourite(s)
Nazi Party; Nazi(s)
Democratic Party; Democrat(s)
Social Credit Party of Canada

A.18D. Systèmes politiques et économiques

A.18D1. Les noms des systèmes politiques et économiques ou les noms des écoles de pensée et de leurs défenseurs prennent une minuscule, à moins que le nom ne dérive d'un nom propre. En général, les noms des groupes politiques prennent une minuscule, sauf ceux des partis politiques.

anarchism		mugwumps
capitalism		nationalism
egalitarianism		right wing
fascism		socialist bloc
farm bloc	<i>par contre</i>	
independent(s)		Benthamism
mercantilism		Kaynesianism
monarchism		Marxism

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.18E. Autres collectivités

A.18E1. Les noms des établissements, associations, conférences, sociétés, confessions et ordres religieux, églises locales, etc. (en ce qui concerne les noms de religions, voir A.19D), et leurs départements et divisions prennent la majuscule. L'article *the* qui précède un nom prend une minuscule, même s'il fait partie du nom officiel. Les mots génériques comme *society*, *company*, *conference* prennent une minuscule, lorsqu'ils sont employés seuls.

Abbey of Mont Saint-Michel
American Library Association
the Board of Regents of the University of California
Boy Scouts of America; a Boy Scout; a Scout
Canadian National Railways
Catholic Church
Church of England
Christian Brothers
Church of the Redeemer
Congregation Anshe Mizrach
Council of Trent
Fifty-second Annual Meeting of the American
Historical Association
First Baptist Church
First Council of Constantinople; Second General Council
Garrick Club
General Council of the United Church of Canada
General Foods Corporation
Green Bay Packers; the Packers; the team
Independent Order of Odd Fellows; IOOF; an Odd
Fellow
Iowa Falls High School
Lambeth Conference
League of Women Voters
Metro-Goldwyn-Mayer, Inc.
Midwest Baptist Conference
Mosque of Sidi Okba

EMPLOI DES MAJUSCULES

National Bank of New Zealand, Ltd.
National Dance Theatre Company of Jamaica
Order of Preachers
Presbyterian Church in Canada
Reference Section of the Canadian Library
Association
Roman Catholic Church
Second Vatican Council; Vatican II
Society of Jesus; Jesuits; a Jesuit
Synod of Whitby
Temple Israel
Textile Workers Union of America; the union
Toronto Symphony Orchestra
Young Men's Christian Association

A.19. NOMS ET TERMES RELIGIEUX

A.19A. Divinités

A.19A1. Les noms qui désignent Dieu, les termes qui désignent la Trinité dans la doctrine chrétienne et les noms des autres divinités prennent la majuscule..

Adonai	Mars
Allah	Messiah (Jésus Christ)
the Almighty	Minerva
Astarte	the Omnipotent
Brahma	Prince of Peace
Christ	Providence
the Father	Son of God
the First Cause	Son of Man
Hera	the Supreme Being
Holy Ghost; Holy Spirit	the Word
Jehovah	Vishnu
King of Kings	Yahweh
Lamb of God	Zeus
Lord	

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.19A2. Les pronoms qui désignent les noms des divinités prennent une minuscule, sauf si l'emploi de la majuscule s'impose pour éviter l'ambiguïté..

God as I understand him
The appearance of Christ after his resurrection

par contre

God gives man what He wills
Trust Him who doeth all things well

A.19A3. Presque tous les mots dérivés, les adjectifs et les noms, prennent une minuscule.

God's fatherhood, kingship, omnipotence
Jesus' sonship
godlike
messianic hope
christological

par contre

Christology, Christlike, Christian

A.19B. Noms de Satan

A.19B1. Les mots qui désignent explicitement Satan prennent la majuscule.

the Devil
Father of lies
His Satanic Majesty
Lucifer
Prince of Darkness

par contre

a devil
the devils
the devil's advocate

A.19C. Personnes vénérées

A.19C1. Les appellations de personnes vénérées comme les prophètes, les apôtres et les saints prennent une majuscule.

the Apostle to the Gentiles Messiah (Juif)

EMPLOI DES MAJUSCULES

the Baptist	Mother of God
the Beloved Apostle	Our Lady
the Blessed Virgin	the Prophet (Mohammed)
Buddha	the Twelve
the Fathers; church fathers	the Virgin (Marie)

A.19D. Religions

A.19D1. Les noms des religions, des sectes et les noms de mouvements religieux en particulier prennent la majuscule. Les noms de leurs adhérents et les adjectifs dérivés de leurs noms prennent également la majuscule. En ce qui concerne les noms des confessions, des ordres, des églises locales, etc., voir A.18E.

Anglicanism; an Anglican; Anglican communion
Arianism; Arian heresy
Buddhism; a Buddhist; Buddhist ideas
Catholicism; a Catholic
Christian Science; a Christian Scientist
Dissenter
Essene; the Essenes
Gnosticism; a Gnostic; the Gnostic heresy
Islam; Islamic; Muslim
Judaism; Orthodox Judaism; Reform Judaism; an Orthodox Jew
Lutheranism; a Lutheran
Mormonism; Mormon, the Mormon church
Protestantism; a Protestant
Roman Catholicism; a Roman Catholic
Shinto
Sufi; Sufism
Theosophy; Theosophist
Vedanta
Zen; Zen Buddhism

A.19E. Évènements et concepts religieux

A.19E1. Les noms des principaux évènements et concepts bibliques et religieux prennent une majuscule.

EMPLOI DES MAJUSCULES

Armageddon	the Hegira
the Assumption of the Virgin	Immaculate Conception
the Captivity (Babylonian)	Judgement Day
the Creation	the Last Supper
the Crucifixion	Redemption
the Enlightenment (Buddhism)	the Second Advent

A.19F. Symboles théologiques et confessions de foi

A.19F1. Le nom de symboles théologiques et confessions de foi particuliers prennent la majuscule.

Augsburg Confession
Nicene Creed
the Thirty-nine Articles

A.19G. L'Eucharistie

A.19G1. Les termes qui désignent l'Eucharistie prennent la majuscule.

Communion	the Lord's Supper
the Divine Liturgy	the Mass
Holy Communion	

A.19H. La Bible

A.19H1. Les noms qui désignent la Bible, ses divisions et ses livres groupés, et ses livres individuels prennent la majuscule.

Holy Bible	Apocrypha
Holy Scriptures	Five Scrolls
Sacred Scriptures	Historical Books
New Testament; Old Testament	Minor Prophets
New Covenant	Pentateuch
Gospels	Genesis
Acts of the Apostles	History of Susanna
Apocalypse of John	Song of Songs
Epistles of Paul	

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.19H2. Le mot *book* prend la majuscule lorsqu'il désigne la Bible toute entière; dans tous les autres cas, ce mot prend une minuscule.

the Book

par contre

the book of Proverbs

the book of the Prophet Isaiah

the second book of Kings

A.19J. Extraits particuliers de la Bible

A.19J1. On met une majuscule au premier mot des titres d'extraits particuliers de la Bible qui sont couramment désignés sous ces titres précis.

the Beatitudes

the Nunc dimittis

the Decalogue

the Shema

the Lord's prayer

the Sermon on the

mount

the Miserere

the Ten

commandments

A.19K. Versions de la Bible

A.19K1. Les titres des version de la Bible prennent une majuscule.

Authorized Version

New English Bible

Confraternity Version

Septuagint

Jerusalem Bible

Vulgate

New American Standard Bible

A.20. TITRES DE DOCUMENTS

A.20A. On met une majuscule au titre officiel ou conventionnel de documents, comme les chartes, les constitutions, les lois et projets, les pactes, les plans, les déclarations de politiques et les traités.

Articles of Confederation

Atlantic Charter

Bill of Rights

British North America Act

EMPLOI DES MAJUSCULES

Canada Corporations Act
Civil Rights Act of 1964
Concordat of Worms
Constitution of Virginia; the constitution
Declaration of Independence
Fourteenth Amendment (U.S. Constitution)
Magna Charta
Marshall Plan; the plan
Reform Bill
Third Five Year Plan (India)
Treaty of Versailles; the treaty
Universal Copyright Convention; the convention
Webster-Ashburton Treaty

A.21. NOMS D'ÉVÈNEMENTS ET D'ÉPOQUES HISTORIQUES ET CULTURELS

A.21A. les noms d'évènements historiques et culturels et les noms des principales époques historiques et culturelles prennent la majuscule.

Age of Discovery	Norman Conquest
Battle of Dunkirk	Operation Deep Freeze
Boxer Rebellion	Reformation
Dark Ages	Second Battle of the Marne
Elizabethan Age	Second World War
French Revolution	Siege of Leningrad
Grand National Steeplechase	Thirty Years' War
Middle Ages	New Deal
World War I	

A.22. DÉCORATIONS, MÉDAILLES, ETC.

A.22A. Les noms des décorations, médailles et prix particuliers prennent la majuscule.

Bronze Star Medal
Carnegie Medal
Congressional Medal of Honor
Distinguished Conduct Medal
Iron Cross

EMPLOI DES MAJUSCULES

Victoria Cross

A.23. NOMS DES DIVISIONS DU CALENDRIER

A.23A. Les noms des mois de l'année et des jours de la semaine prennent la majuscule.

January

Monday

On n'emploi pas de majuscule pour les saisons.

winter

A.24. NOMS DES FÊTES ET CONGÉS

A.24A. Les noms des fêtes et congés civils et religieux et les noms des temps liturgiques prennent une majuscule.

Advent

Feast of the Annunciation

Boxing Day

Labor Day

Christmas Day

Lent

Dominion Day

Saint Patrick's Day

Epiphany

Thanksgiving

A.25. NOMS SCIENTIFIQUES DES PLANTES ET DES ANIMAUX

A.25A. Le nom d'un phylum, d'une classe, d'un ordre, d'une famille ou d'un genre et les noms des groupements intermédiaires, par exemple, les sous-classes, prennent la majuscule. Le nom d'une espèce ou d'une sous-espèce prend une minuscule, même s'il est dérivé d'un nom propre. On met une minuscule aux dérivés anglais des noms scientifiques.

Arthropoda (phylum)

Insecta (classe)

Pterygota (sous-classe)

Lepidoptera (sous-classe)

Papilionidae (famille)

Papilioninae (sous-famille)

Papilio (genre)

par contre

arthropod (d'Arthropoda)

A.26. TERMES GÉOLOGIQUES

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.26A. On met une majuscule au mot caractéristique figurant dans les noms des ères, périodes, etc., stratigraphiques. Les mots comme *era* et *period* prennent une minuscule; les modificatifs comme *early*, *middle* ou *late* prennent également une minuscule lorsqu'ils ne servent qu'à décrire.

Eocene epoch
Jurassic period
Lower Triassic period
Mesozoic period

par contre

the early Miocene
the late Eocene

A.27. TERMES D'ASTRONOMIE

A.27A. Les noms des planètes et de leurs satellites, des étoiles, des constellations, des astéroïdes, etc., prennent la majuscule. Les mots *sun*, *moon* et *earth* prennent une minuscule, sauf pour le mot *earth* lorsqu'il est employé conjointement avec les noms des autres planètes, par exemple, "The planet Mars lies between the Earth and Jupiter".

Alpha Centauri
Betelgeuse
Canis Major *ou* Larger Dog
Sygnus *ou* Swan
Mercury
the Milky Way
Polaris *ou* North Star
Sirius *ou* Dog Star
Ursa Minor *ou* Little Bear *ou* Little Dipper
Venus

A.28. NOMS DES SOLS

A.28A. On met une majuscule aux noms des vingt-quatre classifications des sols.

Alpine Meadow	Half Bog
Chernozem	Prairie

A.29. NOMS DÉPOSÉS

A.29A. Les noms déposés, les noms de variétés et les désignations de qualité ou de calibre de la marchandise prennent la majuscule. Les noms communs à la suite de ces noms prennent une minuscule.

Aylesbury duckling (variété)
Black Leaf 40 (nom déposé)
Choice lamb (désignation de la qualité)
Formica (nom déposé)
Orlon (nom déposé)
Red Radiance rose (variété)
Yellow Stained cotton (désignation de la qualité)

A.30. CERTAINES LETTRES EMPLOYÉES COMME MOTS OU COMME PARTIES DE MOTS COMPOSÉS

A.30A. Le pronom / et l'interjection O prennent la majuscule. Les lettres uniques employées comme partie d'un mot composé avec ou sans trait d'union prennent la majuscule.

A major	vitamin B
H-bomb	X-ray
U-boat	Y is for yellow

A.31. MOTS COMPOSÉS RELIÉS PAR UN TRAIT D'UNION

A.31A. Lorsque les règles stipulent qu'un mot composé doit prendre la majuscule, on doit, en plus de mettre une majuscule à la première partie, mettre une majuscule à la seconde, s'il s'agit d'un nom ou d'un adjectif propre, ou d'un mot qui a la même importance que le premier.

Twentieth-Century	Blue-Black
Basket-Maket	Secretary-Treasurer

A.31B. On met une minuscule à la deuxième partie, si elle modifie la première partie, ou si les deux parties constituent un seul mot.

French-speaking
Twenty-five
Co-ordinate
Small-sized

A.32 PRÉFIXES RELIÉS À UN AUTRE MOT PAR UN TRAIT D'UNION

A.32A. On met une minuscule à un préfixe relié à un autre mot commençant par une minuscule, sauf si d'autres règles exigent qu'il prenne la majuscule.

ex-President Roosevelt	trans-Siberian
pre-Cambrian	un-American

A.35. BULGARE

A.35A. Noms propres et leurs dérivés

A.35A1. Les noms de peuples, races et habitants de localités particulières prennent une minuscule. българин; соФиянец; семит.

A.35A2. Les noms de religions et leurs adhérents prennent une minuscule. будизъм; християнство; лютеранец.

A.35A3. Les adjectifs dérivés des noms propres prennent une minuscule. соФийски улици.

A.35B. Noms de régions, localités, topographie, y compris les rues, parcs, etc.

A.35B1. Le premier mot prend une majuscule, sauf s'il s'agit d'un nom commun. On met une majuscule aux autres mots seulement s'il s'agit de noms propres. Орлово гнездо; Бряг на слоновата кост; Стара Загора; Охридско езеро; село Белица; Червеният площад; ул. Шипка.

A.35C. Noms de pays et divisions administratives

A.35C1. Le premier mot et les noms propres dans les noms de pays et divisions administratives prennent la majuscule. Обединена арабска република; Народна република България; СоФийска област; Министерство на селскостопанското производство.

A.35D. Noms de collectivités

A.35D1. Le premier mot et les noms propres dans les noms des collectivités prennent une majuscule. Българска комунистическа партия; Организация на обединените народи; Държавна библиотека "Васил Коларов"; Български червен кръст.

A.35E. Titres portés par des personnes

A.35E1. Le titre свети et les titres des personnages royaux, des hauts dignitaires de l'administration publique, et de l'Église prennent la majuscule s'ils sont suivis d'un nom de personne. Министър Даскалов; Свети Климент.

A.35E2. Tout titre accompagnant le nom d'un personnage notoire prend une majuscule. Отец Паисий; Хаджи Димитър; Бачо Киро.

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.35E3. En général, les autres titres prennent une minuscule. министър; крал; отец; професор; отец Борис.

A.35F. Pronoms personnels

A.35F1. Le pronom personnel аз prend une minuscule.

A.35F2. On mettra une majuscule aux pronoms Виe (Вий), Ви, Вас, et Вам lorsqu'ils sont employés comme formule de politesse.

A.35G. Noms des divisions du calendrier

A.35G1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

A.35H. Noms des événements historiques, etc.

A.35H1. On met une majuscule au premier mot et aux noms propres constituant le noms d'un événement historique. Първата световна война; Великата октомврийска социалистическа революция; Възраждането; Битката при Косово поле.

DANOIS Voir Langues scandinaves

A.51. ESPAGNOL

A.51A. Dérivés des noms propres

A.51A1. Les dérivés des noms propres prennent une minuscule: *las mujeres colombianas*.

A.51A2. Les adjectifs employés comme substantifs prennent une minuscule: *los franceses*.

A.51B. Titres portés par des personnes

A.51B1. Les titres honorifiques et de politesse ne prennent la majuscule que lorsqu'ils sont abrégés: *señor, Sr.; doctor, Dr.; general, Gral.*

A.51B2. Les titres *Su Excelencia, Su Majestad*, etc., dans leur forme développée ou abrégée prennent une majuscule lorsqu'ils sont employés seuls. Ces mots prennent une minuscule lorsqu'ils sont employés avec une nom ou un autre titre: *su majestad Juan Carlos; su majestad el Rey*.

A.51C. Pronoms personnels

A.51C1. Le pronom yo prend une minuscule.

A.51C2. Les pronoms marquant le respect prennent une majuscule: *Vd, Vds. (Ud. Uds.)*.

A.51D. Termes religieux

A.51D1. Le mot *iglesia* prend une majuscule lorsqu'il désigne l'Église en tant qu'institution.

A.51E. Noms des divisions du calendrier

A.51E1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

A.51F. Questions intercalées dans une phrase

A.51F1. En général, le premier mot d'une question intercalée dans une phrase prend une minuscule: *Cuando viene la noche ¿cómo se puede ver?*

A.38. FINNOIS

A.38A. noms des collectivités

A.38A1. On ne met une majuscule qu'au mot initial et aux noms propres dans les noms de départements régionaux ou locaux de l'administration publique, de tribunaux et de collectivités ecclésiastiques: *Erillinen komppania Kontula; Helsingin kaupunginkirjasto; Kauppa- ja teollisuusministeriö; Kirkon ulkomaanasiain toimikunta; Korkein oikeus; Suomen Unesco-toimikunta.*

A.38A2. On ne met une majuscule qu'au mot initial et aux noms propres dans les noms des instituts scientifiques et économiques de l'État: *Kansallismuseon esihistoriallinen osasto; Geodeettinen laitos; Helsingin yliopisto.* Exceptions: *Suomen Akatemia; Suomen Pankki.*

A.38A3. En ce qui concerne les noms des autres institutions, sociétés et firmes, on se conforme à l'usage adopté par la collectivité; si l'usage n'est pas connu, on met une majuscule à tous les mots.

A.38B. Noms de bâtiments

A.38B1. On ne met une majuscule qu'aux noms propres dans les noms de bâtiments: *kaupungintalo; Helsingin kulttuuritalo.*

A.37. HOLLANDAIS

A.37A. Mot initial

A.37A1. Si le mot initial d'une phrase est l'interjection *O*, le pronom *U*, ou une lettre qui désigne une lettre de l'alphabet comme tel, on met une majuscule. Par exemple, *A is een aapje.*

A.37A2. Lorsque le premier mot d'une phrase ou le premier mot d'un nom propre ne comporte qu'une seule lettre, elle est écrite en minuscule et le mot qui suit prend une majuscule: *'s Avonds is het koud; 'k Weet niet wat hij zegt; 's Gravenhage.*

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.37B. Particules des noms de personnes

A.37B1. Les particules des noms de personnes *de*, *ten*, *van*, prennent une majuscule lorsqu'elles ne sont pas précédées d'un nom de baptême.

A.37C. Pronoms personnels

A.37C1. Le pronom *ik* prend une minuscule.

A.37C2. Dans la correspondance personnelle, on met habituellement une majuscule aux pronoms *U*, *Uw*, and *Gij*.

A.37D. Noms des divisions du calendrier

A.37D1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

A.41. HONGROIS

A.41A. Noms propres et leurs dérivés

A.41A1. Les noms de peuples prennent une minuscule: *az oroszok*.

A.41A2. Les adjectifs dérivés des noms propres prennent une minuscule: *budapesti*.

A.41B. Titres portés par des personnes

A.41B1. Les titres, lorsqu'ils désignent les personnes auxquelles l'on s'adresse, prennent la majuscule: *Felséges Uram*.

A.41B2. Les titres de noblesse, y compris ceux qui sont formés d'un adjectif dérivé du nom de lieu d'origine, etc., prennent une minuscule: *gróf Teleki Pál*; *Körmendi Frim Jakab*.

A.41C. Pronoms personnels

A.41C1. Le pronom *én* prend une minuscule.

A.41C2. Les pronoms utilisés pour marquer le respect prennent une majuscule: *Maga*.

A.41D. Noms des divisions du calendrier

A.41D1. On met une minuscule aux noms des jours de la semaine et aux noms des mois.

A.42. ITALIEN

A.42A. Noms propres et leurs dérivés

A.42A1. Les noms des membres de groupes, sectes et ordres religieux, d'organisations politiques et autres, les noms de religions et les noms de langues prennent une minuscule: *i protestanti; i benedettini; un democratico; il buddhismo; il francese* (the French language).

A.42A2. Les adjectifs dérivés des noms des membres de groupes, sectes et ordres religieux, d'organisations politiques et autres, des noms de religions, noms de langues, noms géographiques et noms de personnes, les adjectifs dérivés de noms de peuples prennent une minuscule: *la religione cattolica; la flora alpina; il popolo italiano; iconografia dantesca*.

A.42A3. Les noms de peuples prennent une majuscule: *gl'Italiani*.

A.42B. Noms de collectivité

A.42B1. En général, dans les noms de collectivités, seul le premier mot, les noms propres, les termes religieux et le mot placé à la suite d'un adjectif désignant un privilège royal ou pontifical prennent la majuscule: *Istituto nazionale di fisica nucleare; Accademia nazionale de Santa Cecilia; Università cattolica del Sacro Cuore; Pontificio Seminario francese; Chiesa evangelica italiana*. Notable exceptions: *Società delle Nazioni; Nazioni Unite; Croce Rossa*.

A.42C. Titres portés par des personnes

A.42C1. Les titres prennent une minuscule, sauf les titres de cérémonies, de respect ou de référence comportant un pronom possessif et un nom exprimant une qualité abstraite: *signora; il signor Donati; il duca d'Aosta; Umberto I, re d'Italia*; but *Sua Santità; Sua Altezza Reale il principe Umberto; le LL. MM. il re e la regina*.

A.42C2. Le mot *san* (*santo*, etc.) prend une minuscule lorsqu'il se rapporte exclusivement à une personne; il prend une majuscule lorsqu'il est abrégé et lorsqu'il fait partie intégrante d'un nom géographique, d'un bâtiment, etc.: *san Francesco d'Assisi*; but *S. Girolamo; Castel Sant'Angelo*.

A.42D. Pronoms personnels

A.42D1. Le pronom *io* prend une minuscule.

A.42D2. Les pronoms manquant le respect prennent une majuscule: *Ella; Lei; Loro*.

A.42E. Noms des divisions du calendrier

A.42E1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.42F. Noms des siècles

A.42F1. Les noms des siècles prennent une majuscule: *il Cinquecento*; *il Seicento*; but *il sedicesimo secolo*.

A.42G. Cas divers

A.42G1. Le mot *via* et ses synonymes prennent une minuscule: *via Vittorio Veneto*; *corso Umberto I*.

A.42G2. Le mot *chiesa* prend une minuscule lorsqu'il désigne un bâtiment: *la chiesa di S. Maria degli Angeli*; il prend une majuscule lorsqu'il désigne l'Église en tant qu'institution.

A.42G3. Le mot *stato* prend une majuscule lorsqu'il désigne l'État: *Consiglio di Stato*.

A.43. LATIN

A.43A. En ce qui concerne le latin, on se conformera aux règles de l'emploi des majuscules relatives au français.

NORVÉGIEN. Voir Langues scandinaves.

A.44. POLONAIS

A.44A. Noms propres et leurs dérivés

A.44A1. Les noms qui servent à désigner les habitants des villes prennent une minuscule: *warszawianin*.

A.44A2. Les adjectifs dérivés des noms propres prennent une minuscule: *mickiewiczowski*.

A.44A3. Les noms de religions et de leurs adhérents et les noms des membres des ordres religieux prennent une minuscule: *katolicyzm*; *katolik*; *mahometanin*; *jezuici*.

A.44A4. Chaque partie d'un nom géographique composé prend une majuscule, sauf lorsque le mot distinctif se trouvant au nominatif peut-être employé seul; dans ce cas, seul le mot distinctif prend une majuscule: *Morze Bałtyckie*; par contre *jezioro Narocz*.

A.44A5. Les noms géographiques servant à désigner les vins, les danses, etc., prennent une minuscule.: *tokaj*; *krakowiak*.

A.44A6. Les noms des districts administratifs et les adjectifs géographiques prennent une minuscule: *województwo poznańskie*; *diecezja omżyńska*.

A.44B. Noms de collectivités

A.44B1. Tous les mots, à l'exception des conjonctions et prépositions dans les noms de collectivités prennent une majuscule: *Towarzystwo Naukowe w Toruniu; Ewangelicko-Augsburski Kościół.*

A.44C. Titres portés par des personnes

A.44C1. Les titres portés par des personnes prennent une minuscule, sauf si l'on s'adresse à la personne même: *papież; król; święty.*

A.44D. Pronoms personnels

A.44D1. Le pronom *ja* prend une minuscule.

A.44D2. Les pronoms marquant le respect prennent une majuscule: *Ty, Tobie, Twój; On, Ona, Jego, Jej, Jemu; Wy, Wam, Was.*

A.44E. Noms des divisions du calendrier

A.44E1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

A.44F. Noms des événements historiques, etc.

A.44F1. Les noms des événements historiques et des guerres prennent une minuscule: *pokój wersalski; wojna siedmioletnia.*

A.45 PORTUGAIS

A.45A. Dérivés des noms propres

A.45A1. Les dérivés des noms propres prennent une minuscule, sauf s'ils sont employés comme substantifs: *os homens alemães*; par contre *os franceses.*

A.45B. Titres portés par des personnes

A.45B1. En général, les noms servant à désigner des postes, des fonctions ou des dignités hiérarchiques, et les mots qui désignent un titre prennent une minuscule: *o Arcebispo de Braga; o Duque de Caxias; o Presidente da República.* Par exception, on met une majuscule à ces mots pour marquer une différence particulière et lorsque le titre suit le titre de politesse: *Senhor Professor.*

A.45C. Pronoms personnels

A.45C1. On met une minuscule au pronom *eu.*

A.45D. Termes religieux

A.45D1. Le mot *igreja* prend une majuscule, lorsqu'il désigne l'Église en tant qu'institution.

A.45E. Noms des divisions du calendrier

A.45E1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

A.46. RUSSE

A.46A. Noms propres et leurs dérivés

A.46A1. Les particules, prépositions et conjonctions faisant partie d'un nom propre s'écrivent avec une minuscule: фон Клаузевиц; ван Бетховен; Ван-Гог.

A.46A2. Les noms de peuples, races et habitants de localités particulières prennent une minuscule: араб; таджик; москвичи.

A.46A3. Les noms de religions et de leurs adhérents prennent une minuscule: католицизм; католик.

A.46A4. Les noms propres qui font partie des adverbes prennent une minuscule: по-пушкински.

A.46B. Noms de régions, localités et de topographie, y compris les rues, parcs, etc.

A.46B1. Tout nom commun faisant partie d'un nom géographique prend une minuscule: мыс Горн; остров Рудольфа; канал Москва-Волга.

A.46B2. Tout nom commun faisant partie intégrante d'un nom prend une majuscule: Кривой Рог; Белая Церковь; Богемский Лес.

A.46B3. Si le nom commun tiré d'une langue étrangère n'a pas été intégré dans la langue russe, il prend la majuscule: Рю-де-ла-Пе (Рю— désignant rue, Пе— désignant paix); Сыр-Дарья (Дарья— désignant rivière).

A.46B4. Le titre ou le rang d'une personne don't le nom a été donné à un lieu prend une minuscule. остров королевы Виктории; мыс капитана Джеральда.

A.46B5. Les adjectifs dérivés des noms géographiques prennent une minuscule. московские улицы.

A.46B6. Les noms géographiques désignant les vins, espèces d'animaux, d'oiseaux, etc., prennent une minuscule. мадера; херес; сенбернар.

A.46C. Noms de pays et de divisions administratives

A.46C1. Pour les noms de groupes de pays reçus par l'usage courant, seul le premier mot prend une majuscule. Балканские страны.

A.46C2. Les noms officiels, mais reçus par l'usage courant, des pays, des villes et des divisions territoriales prennent une majuscule. Советский Союз; Страна Советов; Приуралье; Белокаменная (pour Moscou).

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.46C3. Les noms des divisions administratives de l'URSS prennent la majuscule comme suit:

- a) On met une majuscule à tous les mots constituant le nom des républiques et de républiques autonomes: Башкирская Автономная Советская Социалистическая Республика.
- b) Seul le premier mot du nom des provinces, des provinces autonomes, territoires, région et des soviets de villages prend une majuscule: Алма-Атинская область; Приморский край; Коми-Пермяцкий национальный округ; Егоршинский район; Краснинский сельсовет.
- c) En ce qui concerne les noms du plus haut échelon de la hiérarchie des unités de l'administration publique soviétique et non russe, et les organismes du parti communiste, tous les mots prennent la majuscule, sauf les mots mis entre parenthèses et le mot партия : Верховный Совет СССР (également des républiques de l'Union et des républiques autonomes); Совет Союза, Совет Национальностей; Всесоюзная Коммунистическая партия (большевиков); Рейхстаг; Конгресс США; Правительствующий Сенат.
- d) Dans le cas des noms des autres unités de l'administration publique, seuls le premier mot et les noms propres prennent la majuscule: Государственная плановая комиссия СССР; Народный комиссариат иностранных дел; Военный совет Закавказского военного округа.
- e) Les noms des bureaux prennent une minuscule lorsqu'ils sont au pluriel, ou employés au sens général: советы народных комиссаров; народный комиссариат.
- f) Le mot Совет s'écrit toujours avec une majuscule dans Совет депутатов трудящихся : Загорский районный Совет депутатов трудящихся.

A.46D. Noms de collectivités

A.46D1. Dans le cas des collectivités, seuls le premier mot et les noms propres prennent la majuscule: Академия наук СССР; Книжная палата; Профессиональный союз работников высшей школы и научных учреждений; Дом книги.

A.46D2. Si une partie du nom d'une collectivité est entre guillemets, seuls le premier mot et les noms propres à l'intérieur des guillemets prennent une majuscule: завод "Фрезер"; совхоз "Путь к социализму".

A.46D3. Si une collectivité est également connue sous une appellation constituée d'une partie de son nom, le premier mot de la partie prend une majuscule lorsqu'il apparaît conjointement avec le nom complet: Государственный ордена Ленина академический Большой театр (Большой театр).

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.46D4. Les mots suivants qui figurent dans les noms des congrès, conférences, etc., prennent une minuscule: съезд; конференция; сессия; пленум.

A.46D5. Lorsque le mot совет désigne le conseil d'une société ou d'un établissement, il prend une minuscule.

A.46E. Titres portés par des personnes

A.46E1. Les titres des hauts-fonctionnaires de l'administration publique prennent une majuscule: Председатель Совета Народных Комиссаров; Маршал Советского Союза.

A.46F. Pronoms

A.46F1. Le pronom я prend une minuscule.

A.46F2. Les pronoms marquant le respect prennent la majuscule: Вы; Вам; Вас.

A.46G. Noms des divisions du calendrier

A.46G1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

A.46H. Noms d'événements historiques, etc.

A.46H1. Dans les noms d'événements et d'époques historiques, seuls le premier mot, le mot distinctif et les noms propres prennent la majuscule: Великая Октябрьская социалистическая революция; Возрождение; Третья республика; Парижская коммуна; Кровавое воскресенье; Ленский расстрел; Бородинский бой.

A.46H2. On met une minuscule aux noms des plans quinquénaux: третья сталинская пятилетка; *but* соревнование имени Третьей Сталинской Пятилетки.

A.46H3. Dans les noms des guerres, le mot война prend une minuscule: Франко-Прусская война; Русско-Японская война; Великая Отечественная война; Отечественная война.

A.47. LANGUES SCANDINAVES

A.47A. Dérivés de noms propres

A.47A1. Les adjectifs de noms propres prennent une minuscule: *europaisk; københavnsk; luthersk; svensk.*

A.47B. Noms de collectivités

A.47B1. En général, dans les noms de collectivités, le premier mot et le mot placé à la suite d'un adjectif désignant un privilège royal, prend une minuscule; les autres mots, tels les noms propres, suivent la règle appropriée régissant l'emploi des majuscules: *Kungl. Universitet i Lund; Ministeriet for kulturelle anliggender; Selskabet for dansk skolehistorie.*

A.47C. Noms composés

A.47C1. En général, seul le premier mot d'un nom composé prend une majuscule, à l'exception d'un nom composé de personne: *Förenta staterna; Kronborg slot; Norske kirke.*

A.47D. Titres portés par les personnes

A.47D1. En général, les titres portés par les personnes prennent une minuscule: *fru Larsen; kong Haakon VII; Gustav, prins av Vasa.*

A.47E. Pronoms personnels

A.47E1. En danois, le pronom *jeg* prend une minuscule; les pronoms marquant le respect *De; Dem; Deres*, prennent une majuscule; la forme familière du pronom *I* (tu) pour le distinguer du *i* (dans) prend également une majuscule .

A.47E2. En norvégien, le pronom *jeg* prend une minuscule; les pronoms marquant le respect prennent une majuscule: *De; Dem; Deres; Dykk; Dykkar.*

A.47E3. En suédois, le pronom *jag* prend une minuscule: les pronoms *Ni, Eder, et Er* prennent la majuscule dans la correspondance.

A.47F. Noms des divisions du calendrier

A.47F1. Les noms des jours de la semaine, les noms des mois et des fêtes et congés: *jul; nyår* prennent une majuscule.

A.48 SERBO-CROATE (ALPHABETS LATIN ET CYRILLIQUE)

A.48A. Noms propres et leurs dérivés

A.48A1. Les noms des peuples et des races prennent une minuscule: *bijelac; crnac; semit.*

A.48A2. Les adjectifs dérivés de noms propres prennent une minuscule: *srpskohrvatski jezik.*

A.48A3. Les noms de religions et de leurs adhérents prennent une minuscule: *katoličanstvo; katolik.*

EMPLOI DES MAJUSCULES

A.48B. Noms de religions, localités, de topographie, y compris les rues, parcs, etc.

A.48B1. Seuls le premier mot et les noms propres prennent la majuscule: *Tetovska kotlina; Velika Morava; Bliski istok; Ulica bosanska; Ulica Branka Radičevića; Trg žrtava fašizma; Park bratstva i jedinstva.*

A.48C. Noms des divisions administratives du pays

A.48C1. Les noms des divisions administratives de pays prennent une minuscule: *primorskokrajiška oblast; zagrebački kotar.*

A.48D. Noms de collectivités

A.48D1. Seuls le premier mot et les noms propres dans les noms de collectivités prennent la majuscule: *Jugoslovenska akademija znanosti i umjetnosti; Udruženje književnika Srbije; Hrvatsko narodno kazalište u Zagrebu; Savez komunista Jugoslavije; Centralni komitet Saveza komunista Jugoslavije.*

A.48E. Titres portés par des personnes

A.48E1. Tous les titres portés par des personnes prennent une minuscule: *predsednik Tito; kralj Georg; ministar; sveti Petar.* Toutefois, le mot *sveti* prend une majuscule lorsqu'il figure dans le nom de fête ou d'un congé (voir A.48H2).

A.48F. Pronoms personnels

A.48F1. Le pronom *ja* prend une minuscule.

A.48F2. Les pronoms marquant le respect prennent une majuscule: *Ti, Tvoj, Ti; Vi, Vam, Vas, Vaš.*

A.48G. Noms des divisions du calendrier

A.48G1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

A.48H. Noms des événements historiques, des fêtes et congés, etc.

A.48H1. Seuls les noms propres contenus dans les noms des événements et époques historiques prennent la majuscule: *Kameno doba; srednji vijek; oktobarska revolucija; boj na Mišaru; prvi srpski ustanak.*

A.48H2. Pour les noms de fêtes et congés, seuls le premier mot et les noms propres prennent une majuscule: *Božić; Veliki četvrtak; Nova godina; Sveti Petar.*

A.49. SLOVAQUE

A.49A. Les règles régissant l'emploi des majuscules dans la langue slovaque suivent les règles en usage dans la langue tchèque.

A.50. SLOVÈNE

A.50A. Noms propres et leurs dérivés

A.50A1. Les noms de peuples et de races prennent une minuscule: *arijec; semit, črnec.*

A.50A2. Pour les noms de nationalités constitués de plusieurs mots, seuls les mots distinctifs prennent une majuscule: *severni Korejec; zahodni Nmec.*

A.50A3. Les adjectifs dérivés de noms propres prennent une minuscule: *slovenski jezik.*

A.50A4. Les noms de religions et de leurs adhérents prennent une minuscule: *katolicizem; katoličan.*

A.50B. Noms de régions, de topographie, y compris les rues, parcs, etc.

A.50B1. Seuls le premier mot et les noms propres prennent une majuscule: *Ziljska dolina; Novo mesto; Škofja Loka; Daljni vzhod; Otok kraljice Viktorije; Rtič dobrega upanja; Ulica stare pravde.*

A.50C. Noms de pays et de divisions administratives

A.50C1. Seuls le premier mot et les noms propres dans les noms de pays et de subdivisions administratives prennent une majuscule: *Federativna socialistična republika Jugoslavija; Združene države Amerike.*

A.50D. Noms de collectivités

A.50D1. Seuls le premier mot et les noms propres dans les noms des collectivités prennent une majuscule: *Društvo slovenskih Književnikov; Državna založba Slovenije.*

A.50E. Titres portés par les personnes

A.50E1. Tous les titres portés par les personnes prennent une minuscule: *predsednik; sekretar; doktor; maršal Tito; kralj Matjaž; sveti Peter.* Toutefois, le mot *sveti* prend une majuscule lorsqu'il figure dans le nom d'une fête ou d'un congé (voir A.50H).

A.50F. Pronoms personnels

A.50F1. Le pronom *jaz* prend une minuscule.

A.50F2. Les pronoms marquant le respect prennent la majuscule: *Ti, Tebe, Tebi, s Teboj; Vidva, Vidve, Vaju, Vama; Vi, Vas, Vam, z Vami.*

A.50G. Noms des divisions du calendrier

A.50G1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

A.50H. Noms des événements historiques, fêtes et congés, etc.

A.50H1. Seuls les noms propres dans les noms d'événements historiques, de fêtes, congés, etc., prennent une majuscule: *ledena doba; renesansa; francoska revolucija; boj na Mišaru; prva srbska vstaja; božič; velika noč, Sveti Peter.*

SUÉDOIS, Voir Langues scandinaves.

A.36. TCHÈQUE (BOHÉMIEN)

A.36A. Noms propres et leurs dérivés

A.36A1. Lorsqu'un nom géographique se compose d'un terme distinctif et d'un terme générique, seul le terme distinctif prend la majuscule: *Tichý oceán.*

A.36A2. Pour les noms de rues, le premier mot et tout autre mot dérivé d'un nom propre prend une majuscule: *U invalidovny; Na růžku; Na Smetance.*

A.36B. Noms de collectivités

A.36B1. En général, seul le premier mot des noms des collectivités prend la majuscule: *Československá republika; Česká akademie věd a umění; Bratři čeští; Milosrdní bratři.*

A.36B2. On met une minuscule aux noms des divisions des écoles, des conservatoires, des universités, des ministères et des départements de l'administration publique: *ministerstvo školství; závodní rada.*

A.36C. Titres portés par des personnes

A.36C1. Tous les titres portés par des personnes prennent une minuscule: *doktor; král; ministr, svatý.*

A.36D. Pronoms personnels

A.36D1. Le pronom *já* prend une minuscule.

A.36D2. On mettra une majuscule aux pronoms: *Ty, tvůj, Tobě; Vy, Vám; Vás, Váš,* lorsqu'ils sont employés comme formule de politesse.

A.36E. Noms des divisions du calendrier

A.36E1. Les noms des jours de la semaine et les noms des mois prennent une minuscule.

A.52. UKRAINIEN

A.52A. L'emploi des majuscules en ukrainien est conforme aux règles en usage dans la langue russe.